

Pau, le 14 décembre 2020

## Carrières

Habituellement le rectorat procède au fil de l'eau aux régularisations suite à un avancement automatique d'échelon. Cette année il est encore, 4 mois après la rentrée de septembre, en attente d'un nouveau logiciel en provenance du ministère. Donc les opérations de régularisation risquent d'être encore plus tardives que d'habitude. Ainsi, pour un changement d'échelon au 01/09/20, l'augmentation de traitement risque de n'être perçue qu'à partir de février 2021, avec rattrapage des sommes dues.

Les Commissions Administratives Paritaires Académiques disparaissent à compter du 01/01/2021. Cependant, pour les avancements accélérés des 6ième et 8ième échelons, certain-e-s collègues sont promouvables avant cette date. Obligé, pour une même campagne de promotions, d'examiner tous les dossiers en même temps, le rectorat devra à nouveau convoquer ces CAPA en 2021. Le Snes-FSU y défendra comme toujours, les dossiers de collègues avec rigueur et détermination. Il y dénoncera encore une fois la fin du paritarisme, acquis de démocratie sociale issu du Conseil National de la Résistance.

Dans le cadre des nouvelles Lignes Directrices de Gestion, le SNES va demander au rectorat de fournir, après les opérations de mutation et de promotion (accès à la hors classe,...), un fichier anonymé avec les résultats. Cela permettra certaines vérifications (respect de la parité lors de toutes promotions, erreurs éventuelles dans les mutations - quelques erreurs grossières se sont produites dans certaines académies, les rectorats proposant alors aux collègues une bonification de compensation pour l'année : mais il faudra peut-être 15 ans avant qu'un nouveau poste se libère dans l'établissement qui aurait dû être obtenu ! - , ...).

Un problème de conservation du reliquat d'ancienneté va se poser, concernant la création à partir du 01/01/2021 du 7ième échelon de la hors classe des certifiés. Logiquement, un collègue ayant une ancienneté de 5 ans dans le 6ième échelon, devrait conserver un reliquat d'ancienneté de 2 ans lors du passage au nouveau 7ième échelon. Mais le gouvernement ne l'entend plus de cette oreille puisque nous sommes soumis au régime de la fonction publique et souhaite supprimer ce reliquat d'ancienneté lors de la promotion, ce qui aura ensuite des conséquences pour les chances de promotions en classe exceptionnelle. Habituellement le Ministère de l'Éducation Nationale avait la main et pouvait, compte tenu du statut dérogatoire des enseignants, ajuster le fonctionnement. Le gouvernement Macron a également mis fin à cette souplesse, et de tels ajustements ne sont plus possibles que pour l'ensemble de la Fonction Publique.

## 26 janvier 2021: tou-te-s en grève pour les rémunérations et les conditions de travail !

Du matériel pour mobiliser (affiche, un 8 pages spécifique) arrivera début janvier dans les établissements.

**Nous vous conseillons d'attendre les environs du 20 janvier pour organiser des heures d'informations syndicales** dans vos établissements. Nous devrions à ce moment là avoir certaines informations sur les suppressions de poste et la diminution des moyens dans le second degré.

Pour illustrer le mépris de notre ministre, citons sa sortie devant le Sénat pour justifier l'exclusion des documentalistes de la prime informatique de 150 euros : « les documentalistes ne sont pas devant élèves ». Vision complètement dépassée du métier de professeur-e documentaliste.... Certain-e-s documentalistes appellent d'ailleurs à remplir des fiches SST pour signaler qu'ils sont discriminés.

## Point sur la situation au lycée François Mauriac de Bordeaux

Il ne reste plus que quelques heures pour signer la pétition intersyndicale, qui sera remise à la rectrice mercredi 16/12 :

[https://www.change.org/p/mme-la-rectrice-de-bordeaux-et-m-le-ministre-blanquer-halte-a-la-repression-de-la-contestation-a-bordeaux?utm\\_source=share\\_petition&utm\\_medium=custom\\_url&recruited\\_by\\_id=9c228060-faca-012f-cd3b-4040f855b16c](https://www.change.org/p/mme-la-rectrice-de-bordeaux-et-m-le-ministre-blanquer-halte-a-la-repression-de-la-contestation-a-bordeaux?utm_source=share_petition&utm_medium=custom_url&recruited_by_id=9c228060-faca-012f-cd3b-4040f855b16c)

L'intersyndicale FSU-CGT-FO-SUD et le comité de soutien aux « neuf de Gironde », organisent une conférence de presse et un rassemblement devant le rectorat mercredi 16 décembre. Une audience va être demandée à la rectrice.

Lors du CTA du 08/12 le SNES a remis à l'administration les motions de soutien aux trois de Mauriac, votées dans les CA de 60 établissements. Il est à noter que lors de ce CTA le SGEN et l'UNSA se sont désolidarisés des autres organisations concernant Mauriac, alors qu'au printemps dernier ils étaient restés dans l'intersyndicale. Interrogés par le SNES sur ce revirement, les responsables du SGEN et de l'UNSA ont répondu s'être associés au soutien des collègues de Mauriac uniquement dans le but d'obtenir la tenue de CAPA disciplinaires au cours desquelles les collègues pourront se défendre...

Il ne faut pas perdre de vue que l'UNSA syndique la très grande majorité des chefs d'établissement. Remarquons que le SNPDEN-UNSA est resté étrangement muet sur toute cette histoire, en dépit du limogeage de toutes la direction de Mauriac ! Le proviseur débarqué termine ses derniers mois de carrière comme chargé de mission au rectorat, et l'adjointe a été déplacée dans un gros collège de Gironde... où elle sera peut-être promue principale lors du départ en retraite du principal actuel à la fin de l'année scolaire !

## Covid et rentrée du 4 janvier 2021

Selon les informations de la section académique du SNES, deux lycées auraient fait part de leur intention de reprendre normalement pour tous les niveaux début janvier. Si les statistiques montrent que les lycées ne sont pas actuellement des lieux particuliers de contamination, la situation sanitaire nationale n'est pas bonne. En conséquence, pour l'instant nous conseillons de s'en tenir à la reprise normale prévue pour le 20 janvier, avec éventuellement, selon la situation locale, des aménagements particuliers pour les classes de terminales.

Dans les collèges, la situation doit être observée attentivement aussi. Localement, la /le chef-fe d'établissement peut prendre la décision de mettre des classes ou parties en distanciel afin d'éviter l'apparition d'un pôle de contamination et ainsi protéger le personnel et les élèves.

Signalons qu'un IPR de mathématiques, alerté sur des problèmes de décrochage par les enseignant-e-s du lycée de Bègles, dont des formateurs, s'est rendu dans l'établissement où il a martelé qu'il fallait tenir le cap - « Il vous reste 8 chapitres pour 9 semaines donc il suffit de faire un chapitre par semaine » - non sans préciser que c'étaient aux élèves de tenir le rythme. Il est clair que pour les corps d'inspection, le bac doit se tenir en mars, coûte que coûte, allant même jusqu'à mettre en concurrence les spécialités et les enseignements communs !

Ceci dit, soyons tranquilles pour les résultats à l'examen : les prévisions des effectifs pour l'année 2021-2022, présentes lors du CTA du 08/12, démontrent que l'administration envisage une réussite aux examens au moins aussi bonne qu'en 2020 !

Nous continuons d'exiger un report des épreuves nationales en fin d'année !

Signons massivement la pétition intersyndicale sur le bac 2021 :

<https://www.snes.edu/article/petition-bac-2021-des-amenagements-indispensables/>

## Forfait mobilités durables

Le décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 instaure une indemnisation pour les agents de la fonction publique qui se déplacent de leur domicile à leur lieu de travail en vélo ou en covoiturage.

Fixée cette année à 100 euros pour un minimum de 50 déplacements entre le 11/05 et le 31/12, puis à partir de 2021 à 200 euros pour un minimum annuel de 100 déplacements, le forfait doit être théoriquement demandé avant le 31/12. Un formulaire, comportant une attestation sur l'honneur à remplir par l'agent, vient de parvenir ce jour même dans les établissements : il faut le demander de toute urgence à votre direction, le compléter et le faire remonter au rectorat de préférence par voie hiérarchique avant la fin de la semaine. Plus d'informations au lien suivant :

<https://bordeaux.snes.edu/Forfait-mobilites-durables-dans-la-fonction-publique-de-l-Etat.html>